

Informations boîtes aux lettres

11 batteries de 15 boîtes ont été installées. Elles ont été toutes achetées. (165 boîtes).

Une nouvelle commande a été faite de 3 batteries de 15 boîtes (45 boîtes). Les prix ont augmenté à cause du conflit en UKRAINE. La commande a été passée avant le 1^{er} juin pour éviter une deuxième augmentation.

Les prix sont les suivants (aucune marge n'est pratiquée).

- Prix d'une boîte : 105 euros
- Changement d'une plaque : 12 euros
- Changement d'une serrure : 70 euros
- Changement d'un porte-nom : 25 euros

Si vous souhaitez acheter une boîte aux lettres, vous devez vous adresser à :

Monsieur BOUVIER

Gestionnaire TRIO pour notre copropriété

Cabinet TRIO

3 rue de Bône

06 400 Cannes

mab@cabinet-trio.fr

04 93 68 79 80 (le matin)

1. Les moyens de paiement sont les suivants :

- Virement bancaire au cabinet TRIO.
 - Chèque à l'ordre du cabinet TRIO envoyé à l'adresse ci-dessus.
2. Une fiche d'engagement sera à compléter, à signer et à remettre au syndic.
3. Lorsque le paiement sera effectué, un rendez-vous vous sera donné pour que vous puissiez aller chercher vos clés. Vous devrez alors signer un document. Un numéro de boîte vous sera attribué et vos clés vous seront remises.

Important : les boîtes aux lettres utilisées et payées par les propriétaires sont leur propriété et resteront rattachées au lot lors de la mutation.

Nous vous remercions d'observer les règles suivantes :

Il y a plus de 120 boîtes et il est obligatoire que le numéro de votre boîte soit inscrit sur toutes correspondances.

- Seuls les noms de famille sont inscrits sur la plaque.
- Une différenciation sera observée en cas d'homonymies ou en cas d'achat de plusieurs boîtes.

En cas de demande pour une boîte existante par un nouveau propriétaire ou par un locataire le changement de la plaque doit être demandé au syndic pour les raisons suivantes :

- Le facteur a demandé la liste par ordre alphabétique des personnes dont le nom est inscrit sur la plaque. Si des propriétaires ou des locataires changent la plaque sans en avertir le syndic, la liste n'est plus conforme. Le facteur trie le courrier avant de le distribuer sur Villa Francia suivant cette liste. La personne qui n'y figure pas risque de ne pas recevoir son courrier. La liste est régulièrement réactualisée pour le facteur quand toutes les démarches ont été faites correctement auprès du syndic.
- Préserver la bonne harmonie de l'ensemble. Ce qui ne peut être le cas lorsque des noms sont écrits au stylo, collés ou scotchés sur la plaque. Des changements de ces plaques seront donc demandés par le syndic et seront facturés au propriétaire de la boîte.